

CONVENTION N°2019-372

POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE
LA REALISATION ***DU BOULEVARD URBAIN SUD ENTRE RUE VERDILLON ET CHEMIN
DU VALLON DE TOULOUSE (10^{ème} arrondissement)***

Entre

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, 2 bis quai d'Arenc – BP 48014, 13567 Marseille Cedex 02 – représentée par sa Présidente Madame VASSAL Martine, Maître d'Ouvrage de l'opération «Boulevard Urbain Sud – Marché 4», ci-après dénommée **Le Maître d'Ouvrage**,

Et

La SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE, SNC au capital de 100.000 €, dont le siège social est situé 25, rue Edouard Delanglade - CS 80082 - 13291 Marseille Cedex 06, inscrite au RCS de Marseille sous le n° 801 950 962 représentée par sa Directrice Général Madame Marie-France BARBIER, agissant en cette qualité, ci-après dénommée **Le Déléгатaire**,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CONVENTION N°2019-372

POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE
LA REALISATION **DU BOULEVARD URBAIN SUD ENTRE RUE VERDILLON ET CHEMIN
DU VALLON DE TOULOUSE (10^{ème} arrondissement)**

1 PREAMBULE

Conformément à l'**Article 62 du contrat de Délégation du Service Public** de l'Eau Potable, le Déléataire doit procéder au contrôle des études et des travaux d'extension ou de renforcement réalisés par des Tiers si ces derniers portent sur des ouvrages d'eau potable destinés à être incorporés au service délégué.

La présente convention fixe les modalités techniques et financières de réalisation de ce contrôle.

Il est rappelé que :

- seules des installations conformes aux dispositions réglementaires et aux normes techniques applicables aux réseaux publics d'eau potable pourront être incorporées au service délégué
- dans tous les cas, la(ou les) connexion(s) des nouveaux ouvrages sur le réseau public existant sera (ont) réalisé(s) par le Déléataire

2 DISPOSITIONS TECHNIQUES EAU

2.1 Réseaux neufs posés

La présente convention concerne les réseaux neufs d'eau potable ci-dessous qui seront posés par le Maître d'Ouvrage puis intégrés dans le domaine public métropolitain :

- 745 ml de conduite fonte DN 200 mm (sur le boulevard urbain sud entre la rue Verdillon et l'ancien chemin de Cassis)
- 3 branchements espaces verts en 36/50 mm
- 7 poteaux incendie DN 150 mm

Toutes les conduites d'eau potable prévues seront posées par une entreprise qualifiée présentant des références récentes sur travaux similaires et après agrément du concessionnaire.

Toutes les conduites posées seront équipées des organes indispensables tels que vannes de sectionnement, vidanges et ventouses. Elles seront posées sous des emprises publiques ouvertes à la circulation d'engins de chantier.

En dehors des normes et prescriptions techniques habituelles, notamment du fascicule 71 du CCTG, les canalisations et appareils devront être posés en respectant scrupuleusement le Cahier des Dispositions Type du concessionnaire et les travaux seront réalisés en respectant :

- le décret « DT-DICT » du 5 octobre 2011 et son arrêté d'application du 15 février 2012,
- le guide technique relatif « aux travaux à proximité des réseaux » qui détaille les conditions d'applications des textes réglementaires et de la norme NF S70-003 « Travaux à proximité de réseaux enterrés et aériens »

2.2 Raccordement sur le réseau public existant

Les réseaux neufs posés seront raccordés au réseau d'eau public de distribution existant par l'intermédiaire des maillages :

- DN 200 mm / DN 200 mm à réaliser sous la rue Verdillon.
- DN 200 mm / DN 150 mm à réaliser sous la rue François Mauriac.
- DN 200 mm / DN 100 mm à réaliser sous le Bd Paul Claudel.

2.3 Branchements

Tous les travaux de branchements devront être conformes aux dispositions types du concessionnaire.

La confection des branchements neufs devra être réalisée perpendiculairement à la conduite de distribution, directement au droit de la niche ou du regard compteur. Il pourra être accordé une tolérance de plus ou moins un mètre par rapport à la bouche à clé, avec l'alignement de l'abri compteur (niche ou regard).

L'abri compteur sera posé de manière à demeurer accessible directement depuis la voie publique. De plus, il sera toujours installé en limite de propriété, sans que le propriétaire puisse opérer, par la suite, une quelconque modification de cette disposition.

Les branchements seront installés bouchonnés et en attente c'est-à-dire, sans compteur.

La reprise des branchements actuels sur les nouvelles conduites sera réalisée par le **Délégataire** à charge du **Maître d'Ouvrage**. Concernant les branchements en fonte, la pose du Té et de la vanne resteront à la charge du **Maître d'Ouvrage**.

Nota : Il appartiendra aux futurs propriétaires de formuler au Centre Service Clients « LA PASSERELLE » au N° Cristal 09 69 39 40 50, une demande pour la pose du (ou des) compteur(s) d'eau. Cette demande pourra être faite 3 jours ouvrés à compter de la date d'intégration de la canalisation neuve dans le réseau public d'eau potable.

2.3.1 Arrosage des espaces verts

Le réseau d'arrosage des espaces verts sera alimenté en eau par 3 branchements en polyéthylène.

2.3.2 Protection extérieure contre l'incendie

La protection contre l'incendie sera assurée par 7 poteaux incendie DN 150 mm d'un modèle conforme aux préconisations, installé à l'emplacement approuvé par les Services de Sécurité. Le plan d'implantation des hydrants approuvé par les services de sécurité est joint en annexe.

En application des dispositions réglementaires, les canalisations alimentant les moyens de secours contre l'incendie ne doivent comporter aucun orifice de puisage autre que ceux destinés à la lutte contre l'incendie.

Par ailleurs, les installations de défense incendie ne doivent pas, du fait de leur conception ou de leur réalisation, permettre, à l'occasion de phénomènes de retour d'eau, la pollution du réseau public d'eau potable, par des matières résiduelles ou des eaux nocives ou toute autre substance non désirable (Article 16-1 du Règlement Sanitaire Départemental des Bouches-du-Rhône). Dans ces conditions, il devra être installé obligatoirement, en aval du compteur et sur les installations intérieures privées, un appareil l'isolant totalement du réseau de distribution public.

3 CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

3.1 Investigations complémentaires

Les investigations complémentaires sont imposées par la réglementation en vigueur concernant les réseaux sensibles qui ne sont pas en classe A dans les réponses au DICT.

Le Maître d'Ouvrage transmettra au **Délégataire** le rapport des investigations complémentaires réalisées dans le cadre de l'aménagement.

Lors des travaux le marquage piquetage sera réalisé à une date la plus proche possible du démarrage des travaux. Ce dernier fera l'objet d'un procès-verbal remis à l'exécutant de travaux après sa signature avec les parties prenantes.

3.2 Conditions générales

Le **Délégataire** a bien noté que la réalisation du nouveau réseau et des branchements associés, était confiée, sous la responsabilité du **Maître d'ouvrage**, à l'Entreprise qualifiée NGE. En revanche, tous les raccordements au réseau public existant seront exclusivement réalisés par le **Délégataire** aux frais du **Maître d'Ouvrage**.

Le **Délégataire** assurera, quant à lui, le contrôle pour le compte de la Métropole Aix Marseille suivant le plan joint, les prescriptions techniques spécifiques au contrat de délégation du service public de l'eau de la Métropole Aix Marseille et les conditions énoncées ci-dessous :

- Le **Maître d'Ouvrage** ou son Entreprise devra informer le délégataire de la date de démarrage des travaux AEP,
- Avant tout début de travaux, le **Maître d'Ouvrage** soumettra au délégataire les plans d'exécution des travaux y compris les notes de calcul pour la détermination des longueurs de conduite à verrouiller et le dimensionnement des butées. Ceux-ci devront recevoir le visa du délégataire avant le démarrage du chantier concerné. Toute modification de réseaux par rapport à ces plans devra faire l'objet d'un constat contradictoire entre le délégataire et le **Maître d'Ouvrage**.
- L'Entreprise devra garantir aux représentants du **Délégataire** un accès permanent au chantier,
- Elle devra prendre immédiatement en compte les remarques qui lui seront faites, sur le chantier, par tout représentant du **Délégataire**,
- Les terrassements devront être conformes au Fascicule n°71 et au Cahier des Dispositions Type du **Délégataire**,
- En phase provisoire, les canalisations et branchements, s'ils ne sont pas suffisamment enterrés, devront être protégés tant contre les chocs mécaniques que contre le gel. Le **Maître d'Ouvrage** s'assurera notamment que les réseaux

nouveaux tout comme les réseaux existants ne subiront pas de contraintes excessives du fait du chantier de construction .

- En phase provisoire comme en phase définitive, même après réalisation des aménagements de surface définitifs, le **Maître d'Ouvrage** prendra toutes les dispositions nécessaires pour laisser libre accès aux organes de manœuvre. Notamment, les Bouches à Clé des vannes et les regards de manœuvre devront rester accessibles 24h/24 pour les équipes d'intervention du délégataire.
- La mise en œuvre des matériels et des matériaux devra être conforme aux règles de l'Art et notamment au Fascicule n°71

La protection des conduites publiques sera assurée par un remplacement systématique des déblais jusqu'à 20 cm au-dessus des génératrices supérieures. Au-delà, le choix des matériaux de remblaiement et leur mise en œuvre devront être conformes au « Règlement Voirie » en vigueur

- L'entrepreneur devra fournir les Relevés Après Exécution (plans de récolement) réalisés à l'échelle du 1/200^{ème}; le fond de plan de ces RAE devra être identique à celui du plan projet.

L'ensemble de ces plans devra être fourni 15 jours avant la date fixée pour les maillages sur le réseau public, il sera donné en deux exemplaires papier ainsi que sous format numérique (***.dxf ou ***.dwg). Le plan de récolement devra respecter le Cahier des charges joint en Annexe 1

- Les canalisations et branchements devront être éprouvés conformément au Fascicule n°71. Le programme des épreuves devra être soumis à l'accord du délégataire. Ces dernières se dérouleront automatiquement en présence du délégataire qui s'attachera notamment à vérifier la précision des appareils de mesure utilisés. Pour les conduites en fonte, les épreuves consisteront en une montée de la pression à 15 bars. Une fois la pression stabilisée à cette valeur, il ne devra pas être constaté une baisse supérieure à 5mCE après 30 minutes. Pour les épreuves sur conduites en polyéthylène, l'Entreprise se conformera au fascicule 71,
- Contrôle du compactage : l'Entreprise réalisera des contrôles de compactage pendant le déroulement du chantier pouvant lui donner les garanties d'une bonne exécution des travaux et le respect des objectifs de densification demandés au règlement de voirie. Il sera réalisé les essais minimum suivant la liste présentée dans le tableau ci-après :

Linéaire (m)	< 5	20	100	500	> 500
Nombre de points	1	2	4	8	1 par 200 m

Ces contrôles seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement et quoiqu'il en soit avant de procéder à la réfection de tranchée. Les PV de contrôle seront fournis au délégataire. En cas de doute sur la qualité du compactage, le délégataire pourra demander à l'Entreprise de faire effectuer par un Tiers, au frais du **Maître d'Ouvrage**, le contrôle de ses compactages afin de s'assurer de leur conformité par rapport aux objectifs fixés dans le Règlement Voirie,

- Désinfection de la canalisation : Avant tout raccordement sur le réseau public, la conduite neuve devra être désinfectée (cf Mode opératoire de désinfection en Annexe 2). Des prélèvements de contrôle seront réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé en vue d'effectuer, sur chaque point de contrôle, une analyse bactériologique. Les résultats devront être conformes aux normes et règlements en vigueur.

- Les travaux réalisés feront l'objet, après la fin complète des Opérations Préalables à la Réception (OPR), d'un Procès Verbal de Raccordement sur le réseau AEP existant (cf modèle en Annexe 3) à signer par le **Maître d'ouvrage** et par le délégataire. Dès cet instant, le réseau sera entretenu par le Délégataire aux frais du **Maître d'Ouvrage** jusqu'à la fin complète des travaux de voirie.

4 FORMALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT

4.1 Pièces à fournir

Pour la suite à donner à cette affaire, le **Maître d'Ouvrage** devra, avant tout commencement des travaux, retourner au **Délégataire** datés, signés et complétés les documents suivants :

- un exemplaire de la présente Convention, du plan projet
- le devis des maillages (annexe 5) signé « Bon pour Accord » par le Maître d'Ouvrage ou son représentant dûment habilité
- le Bon de Commande de **23 853.24 € TTC** portant les mentions obligatoires suivantes : n° Siret de l'entité, le code service, le n° d'engagement, le nom du responsable du chantier
- le planning prévisionnel des travaux

Les travaux ne pourront démarrer qu'après un délai de 8 jours à compter de la réception de la présente convention datée, signée et accompagnée du règlement correspondant.

4.2 Décomposition du paiement

Raccordement au réseau public AEP

Les travaux de raccordement sur le réseau existant seront réalisés par la Société Eau de Marseille Métropole au frais du Maître d'ouvrage.

Ces travaux correspondent à la pose et à la fourniture de 3 maillages ainsi que le raccordement d'un futur poteau incendie, soit un montant total de 23 853.24 € TTC suivant le bordereau de Prix Annexe 68.1 au Contrat de Délégation du Service Public de l'Eau (Cf. le devis ci-joint).

Ce montant est calculé en fonction des valeurs de base en vigueur au 01/01/2014. Il sera actualisé à la date effective de réalisation des travaux.

Honoraires pour contrôle des travaux exécutés par des tiers

Le délégataire exercera son droit de contrôle comme détaillé dans la présente convention. Ses prestations seront réalisées gratuitement conformément à l'article 62 du Contrat de Délégation du Service Public de l'Eau.

5 SUIVI DES TRAVAUX

Le Maître d'Ouvrage précisera le nom de son représentant ayant qualité auprès du Délégataire pour régler lors du chantier tout problème technique ou financier inhérent à des modifications qui seraient apportées au projet initial. Ce nom devra figurer obligatoirement sur le Bon de Commande.

Pour le Maître d'Ouvrage,

Pour le Délégataire,

Marie-France BARBIER



Accepte les termes de la présente convention.

Annexe 1 : Cahier des charges pour les RAE

Annexe 2 : Mode opératoire de désinfection des canalisations neuves et des branchements

Annexe 3 : Procès verbal de raccordement sur le réseau AEP existant

Annexe 4 : Plan PRO

Annexe 5 : Devis des maillages

ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES POUR LES R.A.E

Travaux sur réseaux eau et assainissement

Etablissement des Relevés Après Exécution

Cahier des charges

Sommaire :

1 - Objet du cahier des charges	2
2 - Cadre réglementaire	3
3 - Modalités de réalisation des relevés	3
4 - Fond de plan et rattachement géographique.....	4
5 - Structuration des données	4
6 - Restitution des données.....	5
6.1 Généralités.....	5
6.2 Spécificité des RAE du réseau eau potable.....	5
6.3 Spécificité des RAE du réseau assainissement.....	6
6.4 Le format des fichiers DAO	7
6.5 Supports à fournir :.....	8
7 - Phase de contrôle qualité.....	9
ANNEXE	10
Tableau 1 : détail des couches.....	11
Tableau 2 : liste des symboles	12

2 - Cadre réglementaire

L'ensemble du présent cahier des charges s'appuie sur les textes et normes réglementaires suivantes:

- Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution
- Norme AFNOR PR NF S70-003-1 et 3 portant sur le géoréférencement des réseaux

La réglementation sur le levé de précision (Norme NF S70-003-1)

Par application de la Norme NFS 70-003-1 tout réseau aérien, souterrain ou subaquatique est défini et repéré selon 3 classes de précision.

- **Classe A** : Un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé en classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm (si le réseau est rigide ou 50 cm s'il est flexible).
- **Classe B** : Un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé en classe B si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à celle relative à la classe A et inférieure ou égale à 1.5 m
- **Classe C** : Un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé en classe C si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à 1.5 m.

3- Modalités de réalisation des relevés

Le prestataire appliquera les modalités de réalisation des relevés topographiques stipulées dans l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012, et respectera la norme PR NF S70-003-3 sur le géoréférencement des réseaux.

- Le plan de récolement sera géoréférencé (X, Y, Z) par un prestataire certifié.
- Le plan devra comporter les coordonnées des points de repère utilisés pour les mesures relatives :
 - o soit par marquages ou éléments fixes préinstallés, géoréférencés par un prestataire certifié ou à géoréférencer ultérieurement
 - o soit par éléments fixes non contestables d'un plan préexistant géoréférencé. (article 7 de l'arrêté du 15 février 2012)

6 - Restitution des données

Le Responsable du Projet livrera au délégataire, exploitant du réseau concerné, le RAE sous forme numérique et papier conformément aux contraintes suivantes :

6.1 Généralités

Le prestataire doit impérativement indiquer sur les documents remis au délégataire :

- Un repère du Nord,
- L'échelle sous forme de règle graduée
- La légende des équipements ainsi que de tous les ouvrages

Le cartouche au format A4 doit être a minima constitué des éléments suivants conformément à l'article 15 de l'Arrêté du 15/02/2012 :

- Le nom du **Responsable de Projet**
- La nature de l'ouvrage objet du relevé, au sens de l'article R 554.2 du code de l'environnement
- L'incertitude maximale de la mesure (en différenciant, le cas échéant, les trois directions)
- L'adresse précise des travaux (n° dans la rue, nom de la commune, arrondissement)
- Le système de référencement et de projection utilisé (Rappel RGF93 Projection Lambert 93CC44)
- La date de réalisation du levé et la version du plan
- Le nom de l'entreprise ayant fourni le relevé final géoréférencé
- Le nom du prestataire certifié ayant effectué le relevé géoréférencé
- Le numéro de DT (Déclaration du projet de Travaux) et celui de la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux)
- La classe de précision du relevé

6.2 Spécificité des RAE du réseau eau potable

Les RAE du réseau eau potable font apparaître un certain nombre de spécificités techniques qui doivent impérativement être mentionnées dans les RAE.

A ce titre, il sera porté une attention particulière sur les mentions suivantes :

Conduite réseau :

- Type matériau (ex : PVC)
- Diamètre conduite (ex : ø 110)
- Profondeur d'enfouissement de la canalisation

6.4 Le format des fichiers DAO

Les formats informatiques d'échanges doivent être respectés afin d'éviter des problèmes de compatibilité lors de l'intégration :

- Les types de formats : DWG, DXF ou DGN.
- Les versions de logiciels utilisés : **Autocad** (antérieur à 2004) ou **Microstation v8 uniquement**.

Les polices de caractères utilisées dans les plans devront être jointes au fichier, si elles ne sont pas les standards des logiciels utilisés.

D'une façon générale, la priorité devra être donnée au format DGN, format natif V8.

Le nom du fichier correspondra au nom de la Commune (+ arrondissement) suivi de la rue.

Ex : « MARSEILLE11 – rue paradis.dgn »

Les unités de travail :

Format DAO	Unités
<i>Microstation (.dgn)</i>	Unité principale = m Unité secondaire = mm
<i>Autocad (.dwg, .dxf)</i>	1 unité Autocad = 1 mètre terrain

Descriptions des couches

Le prestataire doit respecter les couches détaillées dans les annexes.
(cf. Tableau 1 : détail des couches)

Si des couches ou éléments graphiques n'étaient pas répertoriés dans la nomenclature décrite ci-dessous, le prestataire utilisera sa propre bibliothèque et définira ses propres couches adaptées au type de dessin et devra les présenter dans un document joint au plan.

Fichiers symboles (cf. tableau 2 : liste des symboles)

Afin d'assurer une uniformité dans le rendu des documents et fiabiliser l'intégration des plans, des symboles de type blocs Autocad ou cellules Microstation sont imposés et disponibles sur notre site FTP :

ftp://boite_sem_dt:hb3cXo@ftp.somei.fr/RAE

7 – Phase de contrôle qualité

Le délégataire se réserve le droit de réaliser des contrôles sur le terrain entraînant une possible non-conformité des plans réceptionnés.

L'intégration des fichiers informatiques est considérée comme conforme si et seulement si les points de contrôle suivants sont validés :

- Respect du géoréférencement en RGF 93 Lambert 93cc44 (national)
- L'ensemble des éléments du réseau doit être reporté sur le RAE
- Précision du relevé en Classe A
- Géoréférencement en (x, y, z) de tout point du réseau
- Présence d'une légende couvrant la totalité de la symbolique
- Les éléments de construction n'apparaissent pas sur le support numérique
- Les données sont organisées conformément au présent cahier des charges
- Le plan informatique est conforme au plan papier

Tout RAE qui ne respecte pas ces points de contrôle réglementaires sera automatiquement refusé et retourné.

Aucun réseau ne pourra réglementairement être mis en service avant réception de RAE conformes.

Tableau 1 : détail des couches

<u>CLASSIFICATION DES COUCHES</u> <u>EAU</u>	<u>Type objet</u>	<u>Couleur</u>	<u>Type ligne</u>
AEP_TRONCON	<i>Ligne simple</i>	BLEU	continu
AEP_TRONCON_TEXTE	Texte		
AEP_BRANCHEMENT	<i>Ligne simple</i>	GRIS	continu
AEP_BRANCHEMENT_TEXTE	Texte		
AEP_VANNE **	Symboles		
AEP_EQUIPEMENT_PUBLIC **	Symboles		
AEP_EQUIPEMENT_SPECIAL **	Symboles		
AEP_OUVRAGE **	Symboles		
AEP_RESERVOIR_USINE_FORAGE **	Symboles		
AEP_COMPTEUR **	Symboles		
<u>CLASSIFICATION DES COUCHES</u> <u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>Type objet</u>	<u>Couleur</u>	<u>Type ligne</u>
ASS_TRONCON	<i>Ligne simple</i>	VERT	continu
ASS_TRONCON_TEXTE	Texte		
ASS_BRANCHEMENT	<i>Ligne simple</i>	ROUGE	continu
ASS_BRANCHEMENT_TEXTE	Texte		
ASS_REGARD**	Symboles		
ASS_AVALOIR_GRILLE**	Symboles		
ASS_OUVRAGE**	Symboles		
ASS_EQUIPEMENT_SPECIAL**	Symboles		
<u>CLASSIFICATION DES COUCHES</u> <u>AUTRES</u>	<u>Type objet</u>	<u>Couleur</u>	<u>Type ligne</u>
FDP	Libre	Libre	Libre
RUES	Libre	Libre	Libre
CADASTRE	Libre	Libre	Libre
NUMEROS	Libre	Libre	Libre
ALTIMETRIE	Libre	Libre	Libre
TALUS	Libre	Libre	Libre
VEGETATION	Libre	Libre	Libre
VOIRIE	Libre	Libre	Libre
CARTOUCHE	Libre	Libre	Libre
COTATION	Libre	Libre	Libre
DIVERS	Libre	Libre	Libre

** Représentation multiple, décrit ci-après.

PUIT	RESERVOIR_USINE_FORAGE		PUIT.dwg	EAU.cel
RESERVOIR	RESERVOIR_USINE_FORAGE		RESERVOIR.dwg	EAU.cel
SECTO_STATION_MESURE_DEBI	EQUIPEMENT_SPECIAL		SECTO_STATION_MESURE_DEBIT.dwg	EAU.cel
SOURCE	RESERVOIR_USINE_FORAGE		SOURCE.dwg	EAU.cel
VANNE	VANNE		VANNE.dwg	EAU.cel
VANNE_ARROSAGE_CANAL	VANNE		VANNE_ARROSAGE_CANAL.dwg	EAU.cel
VANNE_AUTRE	VANNE		VANNE_AUTRE.dwg	EAU.cel
VANNE_BRANCHEMENT	VANNE		VANNE_BRANCHEMENT.dwg	EAU.cel
VANNE_CANAL	VANNE		VANNE_CANAL.dwg	EAU.cel
VANNE_CHAMBRE	VANNE		VANNE_CHAMBRE.dwg	EAU.cel
VANNE_PAPILLON	VANNE		VANNE_PAPILLON.dwg	EAU.cel
VENTOUSE	EQUIPEMENT_SPECIAL		VENTOUSE.dwg	EAU.cel
VIDANGE	EQUIPEMENT_SPECIAL		VIDANGE.dwg	EAU.cel

ANNEXE 2 : MODE OPERATOIRE DE DESINFECTION DES CANALISATIONS NEUVES ET DES BRANCHEMENTS

N° AFFAIRE

LIBELLE /
TRONÇON

ENTREPRISE

Caractéristiques
canalisations :

Matériau :

Date :

DN :

Longueur :

Mesures des taux de référence :

Taux de chlore sur réseau : _____

Turbidité sur réseau : _____

Date : _____

Observations : _____

Rinçage préalable de canalisation :

La turbidité ne doit pas être supérieure de plus de 0,5 NTU à celle du taux de référence et ne doit pas dépasser 2 NTU

Temps de rinçage (3 x le volume de la canalisation *) : _____

Turbidité après rinçage : _____

Date : _____

Observations : _____

Rinçage préalable à relancer : OUI ☐ NON ☐

Introduction du produit désinfectant :

La concentration doit être de 10 mg/l pour le chlore ou de 250 mg/l pour le peroxyde d'hydrogène (PANOX)

Produit employé : _____

Référence de la pompe doseuse utilisée : _____

Concentration du produit biocide après injection : _____

Date : _____

Observations : _____

Injection à relancer : OUI ☐ NON ☐

Maillage(s) effectué(s) le : _____

IMPORTANT : Les extrémités du tronçon désinfecté doivent rester tamponnées entre le rinçage post-désinfection et les maillages.

- *Le Calcul des temps de rinçage est effectué à partir du fichier Excel « Calcul des temps de rinçage »*

Date :

Responsable entreprise
Visas :

Chargé d'affaires

Temps (minutes)

Dans le cas de canalisations en PEHD, les pressions seront prises et enregistrées avec un manomètre électronique de manière à disposer de mesures avec une précision de 0,01 bar. Les données seront retranscrites sous la forme d'un tableau et d'une courbe.

1) Appliquer une pression égale à 15 bars pendant 30 mn ☐

2) Ramener la pression à 3 bars ☐

3) Noter les valeurs de pression aux temps suivants :

2 mn :	4 mn :	6 mn :	8 mn :	10 mn :
15 mn :	20 mn :	25 mn :	30 mn :	
40 mn :	50 mn :	60 mn :	70 mn :	80 mn : 90 mn :

Les mesures successives doivent être croissantes puis éventuellement stables

Résultats – Observations :

Responsable entreprise : _____ Chargé d'affaires: _____

Visas :

ANNEXE 3 : PROCES VERBAL DE RACCORDEMENT SUR LE RESEAU A.E.P EXISTANT

PROCES VERBAL DE RACCORDEMENT SUR LE RESEAU A.E.P EXISTANT

Les ouvrages énumérés ci-après sont physiquement raccordés sur le réseau AEP public existant à compter de la date stipulée sur le présent document.

OPERATION :

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES OUVRAGES NEUFS A RACCORDER :

ADRESSE :

REF. DOSSIER :

ENTREPRISE :

MAITRE D'OUVRAGE :

ESSAIS, EPREUVES ET DESINFECTIONS :

Les essais de pression, le rinçage, la désinfection et le contrôle qualité de la conduite et des branchements ont été effectués durant la période du :/../.

au :/../.

Ils ont été conformes au Fascicule n°71.

La désinfection des ouvrages a été réalisée conformément à la Procédure de Désinfection des Canalisations Neuves et des Branchements fixée par le délégataire (cf **Annexe 2**). Les résultats de l'analyse par le Laboratoire ont été transmis le/../.

Ces essais s'étant révélés concluants, le délégataire accepte le raccordement sur le réseau existant, à compter du/../. des installations nouvelles décrites ci-dessus.

Du fait du laps de temps écoulé entre les Opérations Préalables à la Réception (OPR) réalisées par le Maître d'Ouvrage et le raccordement sur le réseau existant, de nouvelles opérations de rinçage et/ou de désinfection ont été exigées (cf consignes en **Annexe 2**) :

- o nouveau rinçage complet le :
- o nouvelle désinfection conduites et branchements le :

Lors du maillage, les réserves suivantes ont cependant été formulées par le délégataire :

Elles devront être levées avant le :/../.

LISTE DES DOCUMENTS ET PLANS FOURNIS :

- RAE au 1/200 sous format papier reçu le :
- RAE au 1/200 sous format numérique suivant le Cahier des Charges de l'**Annexe 1** reçu le :
- Autres documents :

Les documents suivant sont toujours manquants :

Ils devront être remis avant le :/../.

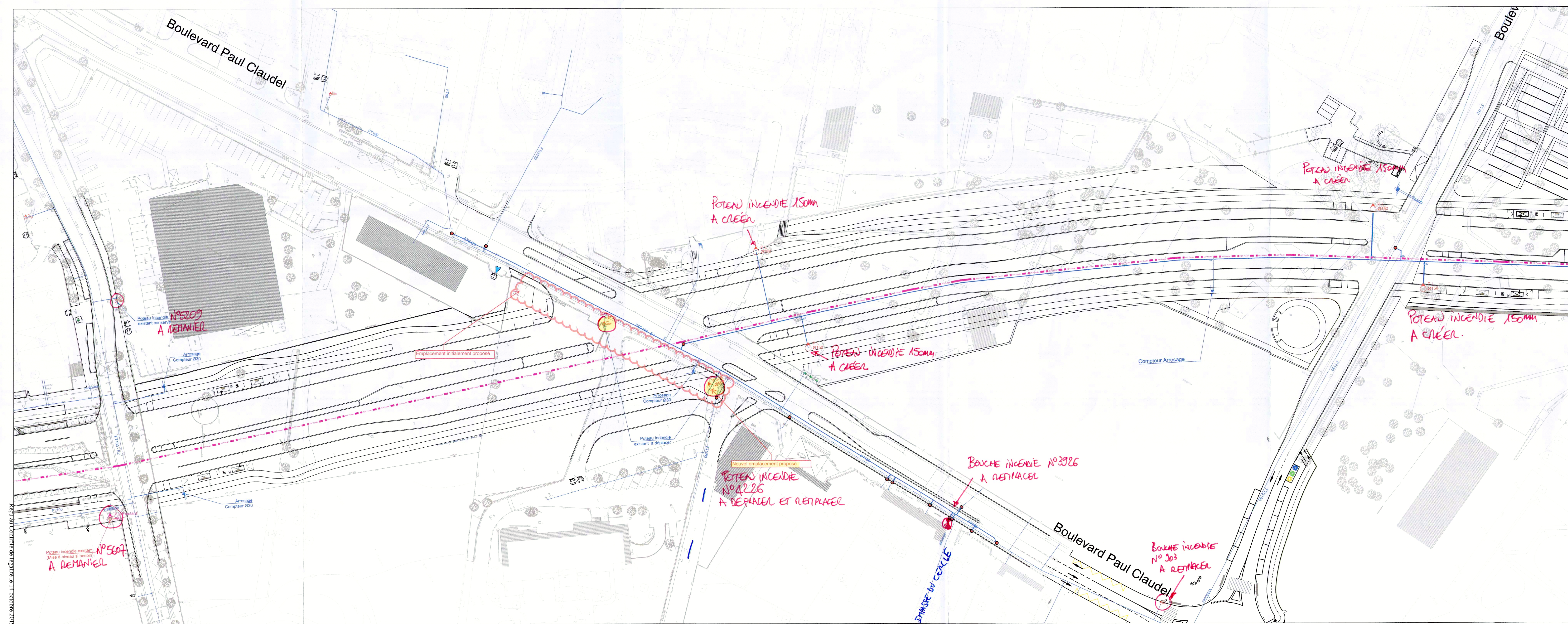
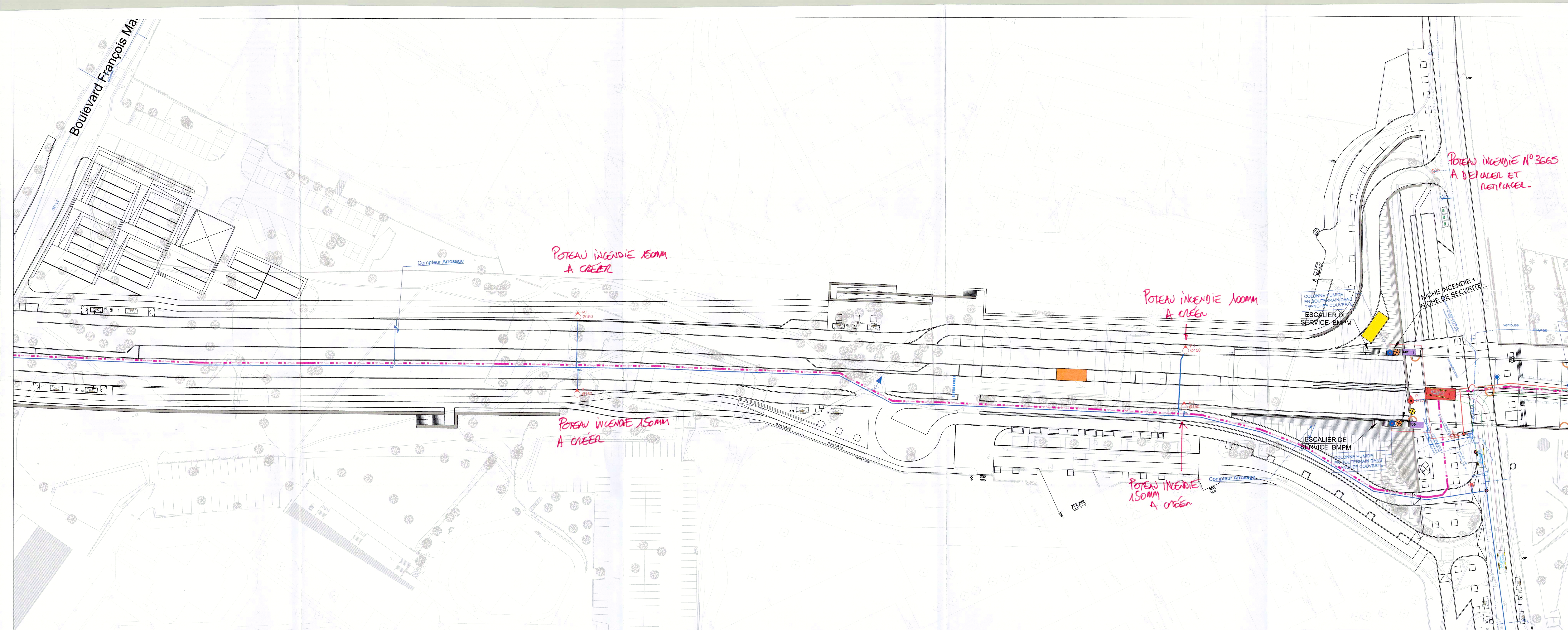
LE REPRESENTANT DU DELEGATAIRE

LE REPRESENTANT DU MAITRE D'OUVRAGE

Signature

Signature

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019



Accord pour le renvoi de cette fiche d'accord
du groupe horaire n° 426 et 3665
et son remplacement par de la classe d'inscrite au plan joint.
Le bureau PIRE du SMPM devra être avisé de la pose affective de l'hydrant(s)
à exécuter à sa [leur] réception. Tel : 04 96 11 75 04 - Fax : 04 96 11 75 94

Courriel : pretent@stern.gouv.fr

Accord pour la mise en place de 8 poteau(x) incendie de DN 2x100mm avec arborescence, conformément aux normes NF 51 213 et S 62 200.
Le barreau FHE du BIMP devra être inséré de la pose effective de(s) l'hydrant afin de procéder à sa (leur) réception. (Tél. 04 96 11 76 04 - Fax : 04 96 11 75 99)
Cordialement : prevention@bimp.com

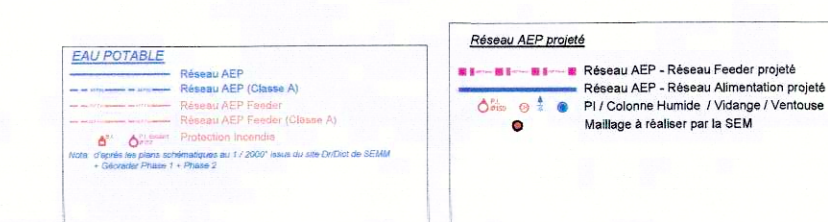
Accord pour le remplacement de la bouche incendie n° 3926, 303
du plateau incendie n° 569, 560 7
et son remplacement par de nouveaux d'incendie de 100 mm
conformément au plan joint.

Le bureau FHE du BSMF donne (à la suite de la pose effective de(s) hydrant(s)
afin de procéder à sa (leur) réception (Tél. 04 56 11 75 04 - Fax : 04 56 11 75 04)

Courriel : courriel@bismf.com

Vu au Bataillon de Marins-Pompiers
Le 03 Juin 2014
Par

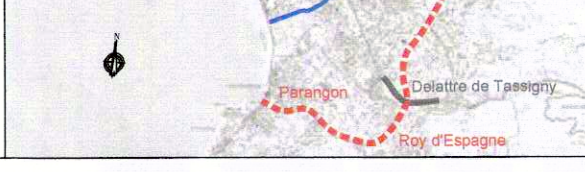
Le Capitaine de frégate Guy Velu
chef de la division prévention



MAIRIE D'OUVRAGE

**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**





MAIRIE D'OUVRAGE

egis

ilex

POUSSEUR

15, rue de la République
13001 Marseille Cedex 01

MAIRIE D'OUVRAGE

egis

ilex

POUSSEUR

15, rue de la République
13001 Marseille Cedex 01

CONDUCTEUR D'OPERATION

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

SERVICE DES ETUDES OPERATIONNELLES

BOULEVARD URBAIN SUD (B.U.S.)

Travaux de création du Boulevard Urbain Sud

Entre la rue Verdillon et le chemin du Vallon de Toulouse

PHASE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

THEME

RESEAUX AEP - DEFENSE INCENDIE

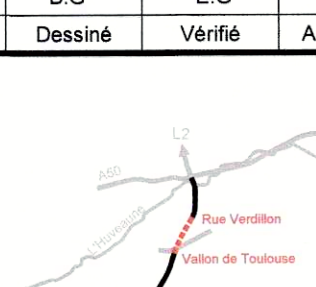
C	11/2018	Adaptation pour maillage sur étagé pression (entrevue SEMB du 16/11/18)	OSV	OSV	HbE
A	Mai 2017	Etablissement du document	B.G	E.G	S.G
Indice	Date	Modification	Dessiné	Vérifié	Approuvé

Type de document :

Vue en plan

SECTEUR M4

Secteur rue Verdillon / Ch du Vallon de Toulouse



Echelle	1/5000	1/5000	1/5000	1/5000	1/5000
ETUDE	DCFE	REH	VPL	X	
0481	Ci	02			

ANNEXE 4 : PLAN PROJET

ANNEXE 5 : DEVIS

DEVIS RECAPITULATIF

ADRESSE DE LIVRAISON

Boulevard Urbain Sud
Marché 4
Entre rue Verdillon et l'ancien chemin de Cassis

CLIENT

METROPOLE AMP
La Tour la Marseillaise
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

N° CONTRAT : 6334981Z

N° AFFAIRE : 2019-372

TRAVAUX				
Libellés	Montant Hors Taxes	TVA	TTC	Observations
Maillage pierre doize	7 671,76 €	1 534,35 €	9 206,11 €	devis n°458323
maillage francois mauriac	3 999,53 €	799,90 €	4 799,43 €	devis n°458324
maillage Paul claudel	4 511,85 €	902,38 €	5 414,23 €	devis n°458326
Reprise Pl paul claudel	3 694,56 €	738,91 €	4 433,47 €	devis n° 458355
SOUS TOTAL EAU	19 877,70 €	3 975,54 €	23 853,24 €	

CONTROLE DU CONCESSIONNAIRE (Avec ou sans acte de concession)				
Libellés	Montant Hors Taxes	TVA	TTC	Observations
SOUS TOTAL TAXES				

TOTAL A PAYER	19 877,70 €	3 975,54 €	23 853,24 €
----------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Date :

Lu et approuvé par le Maître d'Ouvrage
Cachet et signature

A Le

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458323

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Commentaire : Maillage tranchée ouverte pierre doize

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
TRAVAUX					
11.0-3 Préparation chantier - démarches administratives pour travaux DN 200 à 400	0	1,00	38,06	38,06	20
12.0-3 Préparation et installation de chantier : déplacement du matériel léger, balisage du chantier DN 200 à 400	0	1,00	991,10	991,10	20
13.0-3 Préparation chantier - Forfait pour transfert d'engin de terrassement pelle, chargeur...) DN 200 à 400	0	1,00	406,87	406,87	20
141.0 Maçonnerie de béton de ciment dosé à 200 kg pour butée de coudes et mcrage, avec coffrages et fournitures	0	1,00	359,02	359,02	20
221.0.10-5 Pose et Fourniture de té à 3 brides pour canalisation FT ductile DN 200 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	408,39	408,39	20
231.1-6 Fourniture et pose en tranchée ou regard d'un robinet-vanne DN 200 /c boulons, rondelles, toutes sujétions,	0	1,00	2 613,18	2 613,18	20
232.0 La bouche à clé complète tout diamètre, fourniture, pose et toutes sujétions.	0	1,00	78,86	78,86	20
233.0 Plus value à appliquer au prix de l'article 232 pour fourniture et pose	0	1,00	15,00	15,00	20

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458323

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
l'une bouche à clé rehaussable type PAVA ou similaire.					
221.0.4-5 Pose et Fourniture de bride-joint, type Perflex, major, R6 pour canalisation FT ductile DN 200 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	265,45	265,45	20
221.0.2-5 Pose et Fourniture de BE pour canalisation FT ductile DN 200 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	294,04	294,04	20
221.0.8-5 Pose et Fourniture de coude à brides pour canalisation FT ductile DN 200 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	530,91	530,91	20
221.0.3-5 Pose et Fourniture de manchon R5 pour canalisation FT ductile DN 200 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	310,38	310,38	20
264.0-8 Raccordement d'une canalisation nouvelle sur une conduite existante DN 200 (ss fourniture, ss terrassement, yc AE).	0	1,00	1 107,72	1 107,72	20
503.1 Forfait d'intervention pour déplacement et prélèvement.	0	1,00	38,82	38,82	20
503.2 Forfait analyse bactériologique.	0	1,00	89,78	89,78	20
101.1 Etablissement et remise dossiers des ouvrages exécutés pour	0	0,003	3 600,00	10,80	20

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458323

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
canalisations de plus de DN 40 par km de reseau					
GR-4010 Coefficient de révision K (article 88, Kbpn = 0,15 + 0,85 TP10-n/TP10-a0, avec TP10-a0 = 135,0 et TP10-an = 134,6)	0,015	1,00	7 558,38	113,38	20
TOTAL TRAVAUX				7 671,76	
TOTAL HT : 7 671,76			TOTAL TVA 1 534,35		MONTANT TTC : 9 206,11

te proposition est valable 3 mois à partir de la date du devis.

de de règlement (voir détail dans courrier joint) : - par chèque bancaire ou postal
- par virement

IBAN : FR2520041010082610497L02912

dition : Montant global à la commande

ait à MARSEILLE, le

Date et Signature du client
Pour approbation

Signature de la **SOCIÉTÉ EAU DE MARSEILLE METROPOLE**
25, rue Edouard Delangle
CS 80192
13254 MARSEILLE CEDEX 06

présent devis est établi à titre gracieux. Les éléments de prix utilisés pour l'élaboration de ce devis ont été définis par contrat avec la collectivité.
sont consultables sur simple demande. L'exemplaire est à conserver par le client, l'autre est à retourner dûment signé.

ute facture non intégralement réglée à son échéance entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement de la BCE majoré de
ints, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes restants dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. Aucun escompte ne sera dû pour paiement anticipé. Cette proposition a été établie
base des taux en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par l'Administration Fiscale, sera répercutée sur le montant à facturer.
nformément à la loi n°214-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date d'approbation du présent devis. Pour exercer votre
rétractation, il vous suffit d'adresser une demande en ce sens à l'adresse suivante : EMM, TSA 50264 - 13862 Vitrolles Cedex 9, précisant que : « je notifie par la présente ma rétractation portant sur l
vieux définis dans le devis N° 0000458323 [signature et date] »

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458324

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Commentaire : maillage tranchée ouverte francois mauriac

Votre numéro de contrat 6334981 Z

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
TRAVAUX					
11.0-2 Démarches administratives sur canalisation ou branchement DN60 à 150	0	1,00	30,44	30,44	20
12.0-2 Préparation et installation de chantier : déplacement du matériel léger, balisage du chantier DN 60 à 150	0	1,00	741,55	741,55	20
13.0-2 Préparation chantier - Forfait pour transfert d'engin de terrassement pelle, chargeur...) DN 60 à 150	0	1,00	116,40	116,40	20
141.0 Maçonnerie de béton de ciment dosé à 200 kg pour butée de coudes et mcrage, avec coffrages et fournitures	0	1,00	359,02	359,02	20
211.0-4 Pose canalisation FT ductile DN 150 (Fournitures, mise en place, coupe, désinfection, épreuve hydraulique ...)	0	3,00	61,06	183,19	20
221.0.10-4 Pose et Fourniture de té à 3 brides pour canalisation FT ductile DN 150 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	305,31	305,31	20
221.0.2-4 Pose et Fourniture de BE pour canalisation FT ductile DN 150 prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	219,82	219,82	20
221.0.8-4 Pose et Fourniture de coude à brides pour canalisation FT ductile	0	2,00	396,91	793,81	20

Votre numéro de contrat 6334981 Z

Centre Services Clients "La Passerelle"

N° Cristal 0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458324

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
DN 150 (prix calculé par équivalence métrique)					
221.0.3-4 Pose et Fourniture de manchon R5 pour canalisation FT ductile DN 150 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	232,04	232,04	20
221.0.4-4 Pose et Fourniture de bride-joint, type Perflex, major, R6 pour canalisation FT ductile DN 150 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	198,45	198,45	20
264.0-7 Raccordement d'une canalisation nouvelle sur une conduite existante DN 150 (ss fourniture, ss terrassement, yc AE).	0	1,00	749,59	749,59	20
101.1 Etablissement et remise dossiers des ouvrages exécutés pour canalisations de plus de DN 40 par km de réseau	0	0,003	3 600,00	10,80	20
CR-4010 Coefficient de révision K (article 88, Kbpn = 0,15 + 0,85 TP10-n/TP10-a0, avec TP10-a0 = 135,0 et TP10-an = 134,6)	0,015	1,00	3 940,42	59,11	20
TOTAL TRAVAUX				3 999,53	
TOTAL HT : 3 999,53			TOTAL TVA 799,90	MONTANT TTC : 4 799,43	

te proposition est valable 3 mois à partir de la date du devis.

de de règlement (voir détail dans courrier joint) : - par chèque bancaire ou postal
- par virement

IBAN : FR2520041010082610497L02912

dition : Montant global à la commande

ait à MARSEILLE, le

Date et Signature du client
Pour approbation

Signature de **Isabelle Fournier**
DE MARSEILLE METROPOLE
25, rue du Nord Delongrade
CS 80082
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Le présent devis est établi à titre gracieux. Les éléments de prix utilisés pour l'élaboration de ce devis ont été définis par contrat avec la collectivité.
Les devis sont consultables sur simple demande. L'exemplaire est à conserver par le client, l'autre est à retourner dûment signé.

La facture non intégralement réglée à son échéance entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement de la BCE majoré de 2 points, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes restants dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. Aucun escompte ne sera dû pour paiement anticipé. Cette proposition a été établie sur la base des taux en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par l'Administration Fiscale, sera répercutée sur le montant à facturer.
Conformément à la loi n°214-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date d'approbation du présent devis. Pour exercer votre rétractation, il vous suffit d'adresser une demande en ce sens à l'adresse suivante : EMM, TSA 50264 - 13862 Vitrolles Cedex 9, précisant que : « je notifie par la présente ma rétractation portant sur les travaux définis dans le devis N° 0000458324 [signature et date] »

Votre numéro de contrat 6334981 Z

Centre Services Clients "La Passerelle"

N° Cristal 0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458326

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Commentaire : maillage paul claudel

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
TRAVAUX					
11.0-2 Démarches administratives sur canalisation ou branchement DN60 à 150	0	1,00	30,44	30,44	20
12.0-2 Préparation et installation de chantier : déplacement du matériel léger, balisage du chantier DN 60 à 150	0	1,00	741,55	741,55	20
13.0-2 Préparation chantier - Forfait pour transfert d'engin de terrassement (pelle, chargeur...) DN 60 à 150	0	1,00	116,40	116,40	20
141.0 Maçonnerie de béton de ciment dosé à 200 kg pour butée de coudes et ancrage, avec coffrages et fournitures	0	1,00	359,02	359,02	20
221.0.10-3 Pose et Fourniture de té à 3 brides pour canalisation FT ductile DN 100 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	183,60	183,60	20
231.1-4 Fourniture et pose en tranchée ou regard d'un robinet-vanne DN 100 avec boulons, rondelles, toutes sujétions,	0	1,00	1 232,03	1 232,03	20
221.0.4-3 Pose et Fourniture de bride-joint, type Perflex, major, R6 pour canalisation FT ductile DN 100 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	119,34	119,34	20
132.0 La bouche à clé complète tout diamètre, fourniture, pose et toutes	0	1,00	78,86	78,86	20

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458326

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Votre numéro de contrat 6334981 Z

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
ajustements.					
233.0 Plus value à appliquer au prix de l'article 232 pour fourniture et pose d'une bouche à clé rehaussable type PAVA ou similaire.	0	1,00	15,00	15,00	20
221.0.6-5 Pose et Fourniture de cone de reduction à brides pour canalisation FT ductile DN 200 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	375,72	375,72	20
221.0.3-3 Pose et Fourniture de manchon R5 pour canalisation FT ductile DN 100 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	139,54	139,54	20
211.0-3 Pose canalisation FT ductile DN 100 (Fournitures, mise en place, coupe, désinfection, épreuve hydraulique ...)	0	5,00	36,72	183,60	20
221.0.8-3 Pose et Fourniture de coude à brides pour canalisation FT ductile DN 100 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	238,68	238,68	20
303.1 Forfait d'intervention pour déplacement et prélèvement.	0	1,00	38,82	38,82	20
303.2 Forfait analyse bactériologique.	0	1,00	89,78	89,78	20
101.1 Etablissement et remise dossiers des ouvrages exécutés pour	0	0,004	3 600,00	14,40	20

Votre numéro de contrat 6334981 Z

Centre Services Clients "La Passerelle"

N° Cristal 0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - MPM TRX / MB

Devis détaillé n° 0000458326

Etabli le : 11/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
analyses de plus de DN 40 par km de reseau					
264,0-6 Raccordement d'une canalisation nouvelle sur une conduite existante DN 100 (ss fourniture, ss terrassement, yc AE).	0	1,00	488,39	488,39	20
CR-4010 Coefficient de révision K (article 88, Kbpn = 0,15 + 0,85 TP10-n/TP10-a0, avec TP10-a0 = 135,0 et TP10-an = 134,6)	0,015	1,00	4 445,17	66,68	20
TOTAL TRAVAUX				4 511,85	
TOTAL HT : 4 511,85			TOTAL TVA 902,38	MONTANT TTC : 5 414,23	

La proposition est valable 3 mois à partir de la date du devis.

Mode de règlement (voir détail dans courrier joint) : - par chèque bancaire ou postal
- par virement

IBAN : FR25200410100826104971.02912

Montant : Montant global à la commande

à MARSEILLE, le

Date et Signature du client
Pour approbation

Signature de **Stéphane AYM**

DR MARSEILLE METROPOLE
25, Rue du 11 novembre 1918
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Le présent devis est établi à titre gracieux. Les éléments de prix utilisés pour l'élaboration de ce devis ont été définis par contrat avec la collectivité.
Les devis sont consultables sur simple demande. L'exemplaire est à conserver par le client, l'autre est à retourner dûment signé.

Si la facture n'est pas intégralement réglée à son échéance entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement de la BCE majoré de 5 points, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes restant dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. Aucun escompte ne sera dû pour paiement anticipé. Cette proposition a été établie sur la base des taux en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par l'Administration Fiscale, sera répercutée sur le montant à facturer.
Conformément à la loi n°214-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date d'approbation du présent devis. Pour exercer votre rétractation, il vous suffit d'adresser une demande en ce sens à l'adresse suivante : EMM, TSA 50264 - 13862 Vitrolles Cedex 9, précisant que : « je notifie par la présente ma rétractation portant sur les travaux définis dans le devis N° 0000458326 [signature et date] »

Votre numéro de contrat 6334981 Z

Centre Services Clients "La Passerelle"

N° Cristal 0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - TR / MB

Devis détaillé n° 0000458355

Etabli le : 12/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Commentaire : reprise PI paul claudel + abandon ancien

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
TRAVAUX					
11.0-2 Démarches administratives sur canalisation ou branchement DN60 à 150	0	1,00	30,44	30,44	20
12.0-2 Préparation et installation de chantier : déplacement du matériel léger, balisage du chantier DN 60 à 150	0	1,00	741,55	741,55	20
13.0-2 Préparation chantier - Forfait pour transfert d'engin de terrassement pelle, chargeur...) DN 60 à 150	0	1,00	116,40	116,40	20
12.1-6 Raccordement sur canalisations en service DN 100 hors tranchées supplémentaires pour canalisations de type "feeder"	0	2,00	223,45	446,91	20
141.0 Maçonnerie de béton de ciment dosé à 200 kg pour butée de coudes et incrage, avec coffrages et fournitures	0	1,00	359,02	359,02	20
221.0.10-3 Pose et Fourniture de té à 3 brides pour canalisation FT ductile DN 100 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	183,60	183,60	20
231.1-4 Fourniture et pose en tranchée ou regard d'un robinet-vanne DN 100 /c boulons, rondelles, toutes sujétions,	0	1,00	1 232,03	1 232,03	20
221.0.2-3 Pose et Fourniture de BE pour canalisation FT ductile DN 100	0	1,00	132,19	132,19	20

Centre Services Clients "La Passerelle"

N° Cristal 0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

VOTRE AGENCE : MARSEILLE

1 LA CANEBIERE
13254 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h30

Votre interlocuteur : MEUNIER .B - TR / MB

Devis détaillé n° 0000458355

Etabli le : 12/06/2019

Référence contractuelle : MPM EAU TRAVAUX CLIENTS

Traité : EAU

PROPOSITIONS ET CONDITIONS COMMERCIALES

Nom et adresse du client :

METROPOLE AMP CT MARSEILLE PRO
DIR INFRASTRUCTURES
10 PLACE DE LA JOLIETTE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse des travaux

9999 BD URBAIN SUD
13009 MARSEILLE

	Coefficient	Quantité	Prix Unitaire HT En Euros	Montant HT en EUROS	Taux T.V.A.
prix calculé par équivalence métrique)					
221.0.11.3 Pose et Fourniture de plaque pleine ou percée pour canalisation T ductile DN 100 (prix calculé par équivalence métrique)	0	1,00	36,72	36,72	20
502.0 Désinfection du branchement (fourniture du produit désinfectant, le inçage du branchement) du diamètre 20 à 150 mm	0	10,00	36,11	361,10	20
CR-4010 Coefficient de révision K (article 88, Kbpn = 0,15 + 0,85 TP10- n/TP10-a0, avec TP10-a0 = 135,0 et TP10-an = 134,6)	0,015	1,00	3 639,96	54,60	20
TOTAL TRAVAUX				3 694,56	
TOTAL HT : 3 694,56		TOTAL TVA 738,91	MONTANT TTC : 4 433,47		

te proposition est valable 3 mois à partir de la date du devis.

de de règlement (voir détail dans courrier joint) : - par chèque bancaire ou postal
- par virement

IBAN : FR2520041010082610497L02912

dition : Montant global à la commande

ait à MARSEILLE, le

Date et Signature du client
Pour approbation

Signature de la Société EMM
DE MARSEILLE METROPOLE
25, Rue Edouard Belandrade
CS 80082
13254 MARSEILLE CEDEX 06

Le présent devis est établi à titre gracieux. Les éléments de prix utilisés pour l'élaboration de ce devis ont été définis par contrat avec la collectivité.
Les devis sont consultables sur simple demande. L'exemplaire est à conserver par le client, l'autre est à retourner dûment signé.

Si la facture non intégralement réglée à son échéance entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement de la BCE majoré de
intérêts, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes restants dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. Aucun escompte ne sera dû pour paiement anticipé. Cette proposition a été établie
base des taux en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par l'Administration Fiscale, sera répercutée sur le montant à facturer.
Conformément à la loi n°214-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date d'approbation du présent devis. Pour exercer votre
rétractation, il vous suffit d'adresser une demande en ce sens à l'adresse suivante : EMM, TSA 50264 - 13862 Vitrolles Cedex 9, précisant que : « je notifie par la présente ma rétractation portant sur les
travaux définis dans le devis N° 0000458355 [signature et date] »